



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-030-2018-12

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-28-001 - Arrêté numéro DOS/2018-2619 Arrêté portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-12-28-002 - Arrêté liste des formations technologiques pour percevoir la taxe d'apprentissage pour l'année 2019 (2 pages)

Page 6

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-28-001

Arrêté numéro DOS/2018-2619

Arrêté portant retrait d'agrément de la SARL
AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS

ARRETE N° DOS/2018-2619
Portant retrait d'agrément de la
SARL AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS
(75013 Paris)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2011/DT75/754 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 22 décembre 2011 portant agrément, de la SARL AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS sise 19 place Jeanne d'Arc à Paris (75013) dont le gérant est Monsieur Eduardo PEREIRA GALVAO ;

CONSIDERANT le transfert des autorisations de mise en service rattaché à deux véhicules de catégorie A type B de la SARL AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS immatriculé DP-171-TH et d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé DR-121-HM, à la SASU AMBULANCE DU 15^{ème} sise 39, rue Balard à Paris (75015) dont la Présidente est Madame Karima DRISSI ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL AMBULANCES ASSISTANCE PARIS SECOURS sise 19 place Jeanne d'Arc à Paris (75013) dont le gérant est Monsieur Eduardo PEREIRA GALVAO, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le **28 DEC. 2018**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-12-28-002

Arrêté liste des formations technologiques pour percevoir
la taxe d'apprentissage pour l'année 2019



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté

relatif à la liste, par établissement ou par organisme, des formations technologiques ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2019

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code du travail et notamment ses articles L6241-8 à L6241-10 ;
- VU** l'instruction N° DGEFP/MPFQ/2015/320 du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la publication des listes préfectorales mentionnées à l'article R6241-3 et R6241-3-1 du Code du travail ;
- VU** la saisine pour concertation écrite du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle en date du 14 décembre 2018 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Arrête

Article 1^{er} :

La liste, par établissement ou par organisme, des formations ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2019 est publiée et consultable sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

- à la rubrique :

« Taxe d'apprentissage-Liste des formations donnant droit à la taxe d'apprentissage 2019 »

- à l'adresse :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage/Listes-2019>

.../...


5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15
Standard : 01.82.52.40.00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Article 2 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, 28 DEC. 2018

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT